

COMMUNE DE BETTENDORF

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 17 mars 2021

point 1.2

Date de la convocation des conseillers : 11.3.2021

Date de l'annonce publique de la séance : 11.3.2021

Présents : Pascale Hansen, bourgmestre-présidente,
José Vaz Do Rio, Patrick Mergen, échevins,
Albert Back, Suzette Serres, Jean-Marie Sauber, Romain Heirens, Lucien Kurtisi,
conseillers,
Mireille Schlechter, secrétaire communale

Absent : /

1.2 Approbation d'un cinquième ajout au règlement de la circulation de la commune de Bettendorf.

Le conseil communal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement communal de la circulation approuvé par le conseil communal en date du 19 octobre 2016, par M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et par M. le Ministre de l'Intérieur en date du 6 décembre 2016, référence 322/16/CR ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins est soucieux de réglementer la zone de stationnement afin de garantir la sécurité des usagers de la rue Neuve à Bettendorf, notamment en temps d'école ;

Sur propositions du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi ;

décide unanimement

de modifier le règlement communal de la circulation approuvé par le conseil communal en date du 19 octobre 2016, par le M. le Ministre du Développement durable et des

Infrastructures et par M. le Ministre de l'Intérieur en date du 6 décembre 2016, référence 322/16/CR, comme suit :

Article 1 :

À l'Annexe 1 « Dispositions particulières » : 1 Bettendorf (Bettendréf) rue Neuve, est supprimée :

Article : 5/7/1

Libellé : Arrêt d'autobus

Situation : A la hauteur du Hall sportif, du côté impair

Signal : E,19

Article 2 :

À l'Annexe 1 « Dispositions particulières » : 1 Bettendorf (Bettendréf) rue Neuve, est complétée :

Article : 5/5/1

Libellé : Parking

Situation : A la hauteur du Hall sportif, du côté impair (ancien arrêt d'autobus)

Signal : E,23

Article 3 :

À l'Annexe 1 « Dispositions particulières » : 1 Bettendorf (Bettendréf) rue Neuve, est ajoutée :

Article : 5/2/4

Libellé : Stationnement interdit certains jours

Situation : A la hauteur du Hall sportif, du côté impair (ancien arrêt d'autobus) du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00, excepté 15 minutes.

Signal : C,18 + panneau additionnel 7a

Article 4 :

À l'Annexe 1 « Dispositions particulières » : 1 Bettendorf (Bettendréf) rue Neuve, est ajoutée :

Article : 5/6/1

Libellé : Parcage avec disque

Situation : Le parking à la hauteur du Hall sportif, du côté pair du lundi au vendredi de 07h00 à 17h00, max. 2 h

Signal : E,23 + 7a

Article 5 :

À l'Annexe 1 « Dispositions particulières » : 1 Bettendorf (Bettendréf) rue Neuve, est ajoutée :

Article : 5/2/4

Libellé : Stationnement interdit certains jours

Situation : Le parking à la hauteur du Hall sportif, du côté impair du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00

Signal : C,18 + 7a

Article 6 :

À l'Annexe 1 « Dispositions particulières » : 1 Bettendorf (Bettendréf) rue du Pont, est modifiée :

Article : 5/5/1

Libellé : Parking

Situation : Le parking à la hauteur de la maison 8, du côté impair, stationnement réservé aux véhicules de la commune de Bettendorf

Signal : E,23

et prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente.

Ainsi décidé, date que dessus.

Pour extrait conforme,

Bettendorf, le 19 mars 2021

Le bourgmestre,

le secrétaire communal,




Pascale Hansen


Mireille Schlechter

- avisé par la commission de circulation de l'Etat 18/5/2021
- approuvé par le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics 19/5/21
- approuvé par le Ministre de l'Intérieur 14/6/2021, réf. 322/21/CR